PRIVALTO Privilège 3

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | La banque d'un monde qui change

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type « actions »

- **Emetteur :** BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais)
  Garant du Remboursement : BNP Paribas S.A (Standard & Poor's A+, Moody's A2, Fitch Ratings A+ au 31 janvier 2013).
  Le souscripteur supporte le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant du remboursement.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 8 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé).
  Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- **Eligibilité :** Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation
  Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'Unités de Compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Communication à caractère promotionnel

Privalto Privilège 3 est un titre de créance présentant un risque de perte en capital, d'une durée maximale de 8 ans proposant aux investisseurs :

- Une exposition au marché actions européen via l'indice Euro Stoxx 50® (le souscripteur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice) ;
- Chaque année : un mécanisme de remboursement du capital, le cas échéant par anticipation, assorti d'un coupon de 7 % par année écoulée si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à chaque date de constatation annuelle (soit un taux de rendement actuariel brut de maximum de 7 %).
- Un remboursement du capital assorti de 8 coupons de 3,5 % en année 8, si l'indice clôture en baisse à la date de constatation finale, mais que cette baisse n'excède pas 35 % par rapport à son niveau d'origine. Perte en capital partielle ou total au-delà.

Pour bénéficier à l'échéance d'un remboursement potentiel de 100 % du capital augmenté de 8 coupons de 7 %, l'investisseur accepte de s'exposer à un risque de perte en capital.

N.B :
Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1000 €. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion, hors commissions et/ou fiscalité et prélèvements applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement. L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du produit par le souscripteur jusqu'à la date d'échéance. En cas de revente avant cette date, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurables a priori.

L'INDICE EURO STOXX 50® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

Privalto Privilège 3 est indexé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50®. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement sur l'Europe et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

Niveaux historiques de l'indice

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

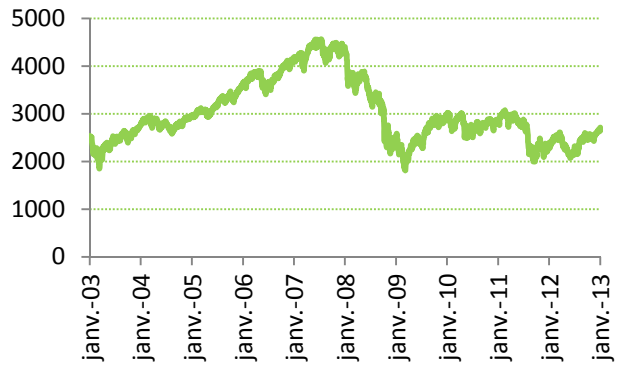

Répartition sectorielle de l'indice Euro Stoxx 50®

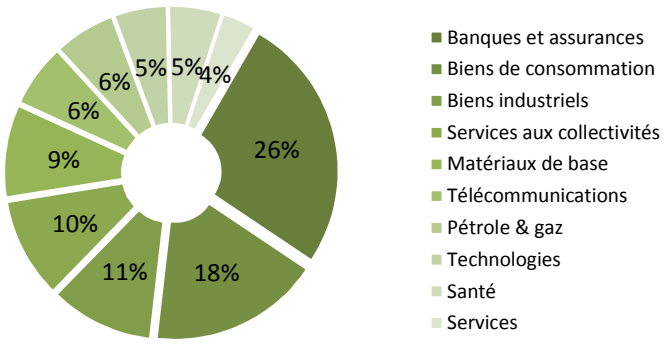

Source : Bloomberg, Janvier 2013

MECANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale, soit 9 mai 2013, on détermine le niveau d'origine de l'indice qui servira de niveau de référence.

UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE LES 7 PREMIÈRES ANNÉES

- Si, à l'une des 7 premières dates de constatation annuelle, l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère :

L'intégralité du capital initial + **Un coupon de 7 % par année écoulée**

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 7 %.

- Sinon, le produit continue.

REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance des 8 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, trois cas de figures se présentent :

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture au moins au-dessus de son niveau d'origine, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial + **8 coupons de 7 %, Soit une prime de 56 %**

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 5,71 %

- Si, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse, mais que cette baisse n'excède pas 35 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur récupère à l'échéance :

L'intégralité du capital initial + **8 coupons de 3,5 % Soit une prime de 28 %**

Soit un taux de rendement actuariel brut maximum de 3,13 %

- Si, à la date de constatation finale, la baisse de l'indice est supérieure à 35 % par rapport à son niveau d'origine :

Le capital initial subit une perte équivalente à la baisse de l'indice. La perte en capital peut être partielle ou totale.

EN RÉSUMÉ

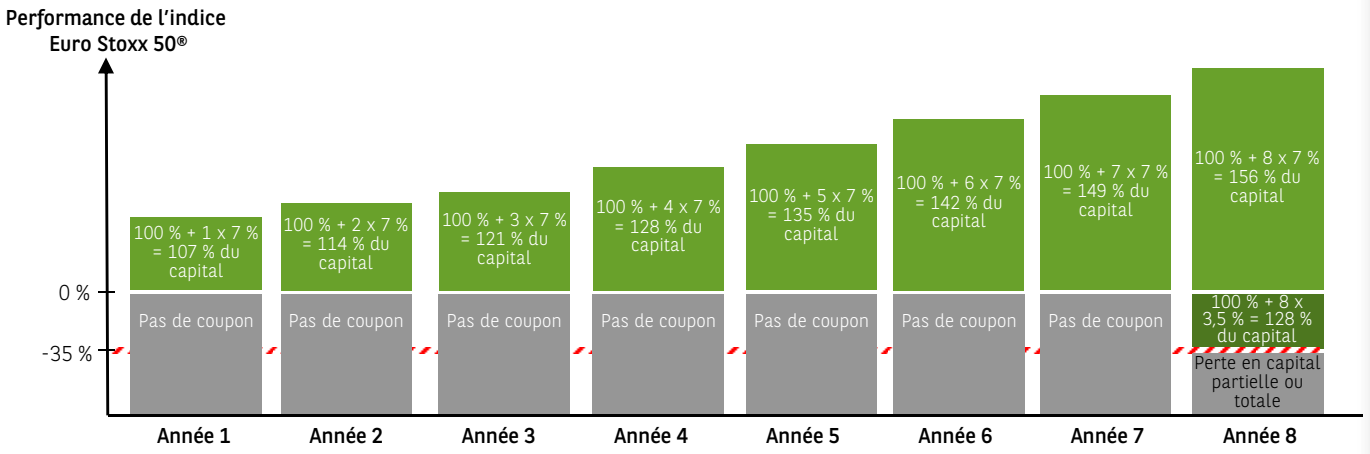

Graphique à caractère uniquement informatif

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Performance de l'indice — Capital remboursé — Seuil en dessous duquel le capital n'est plus protégé à l'échéance

Scénario défavorable : baisse de l'indice sous le seuil de protection du capital à l'échéance

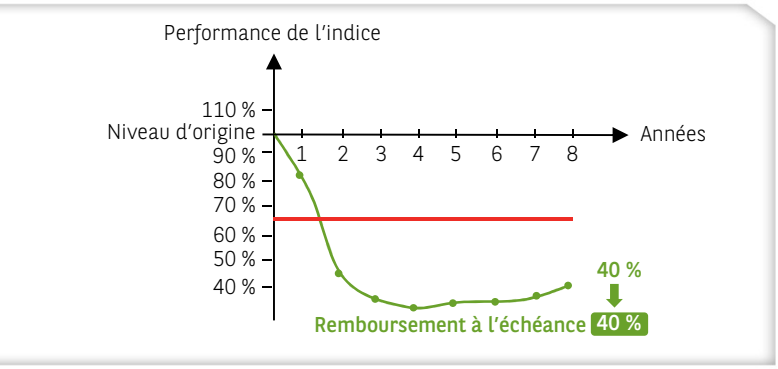

- Années 1 à 7 : à toutes les dates de constatation annuelles, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 8 : à la date de constatation finale, l'indice enregistre une baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine, en dessous du seuil des -35 %.
- Le capital est donc diminué de la performance finale négative de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : Capital – 60 % = 40 % du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de -10,80 %* (identique à celui de l'indice).

Scénario intermédiaire : baisse de l'indice au-dessus du seuil de protection du capital à l'échéance

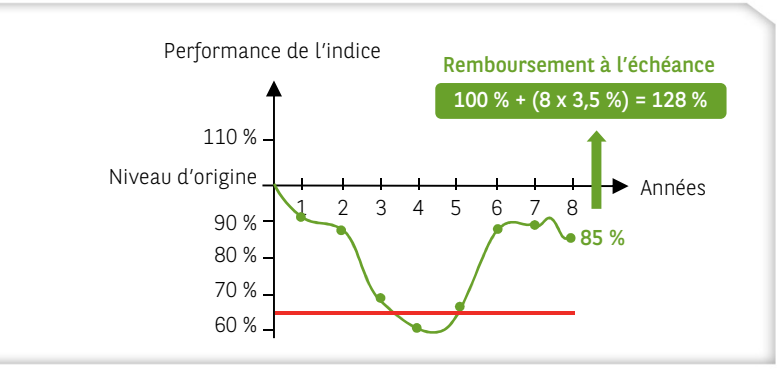

- Années 1 à 7 : à toutes les dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 8 : à la date de constatation finale, l'indice enregistre une baisse de 15 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil des -35 %.
- Remboursement à l'échéance : 100 % du capital + 8 coupons de 3,5 % = 128 %, soit un taux de rendement actuariel brut de 3,13 %* (contre -2,00 % pour l'indice).

Scénario favorable : faible hausse de l'indice en année 3

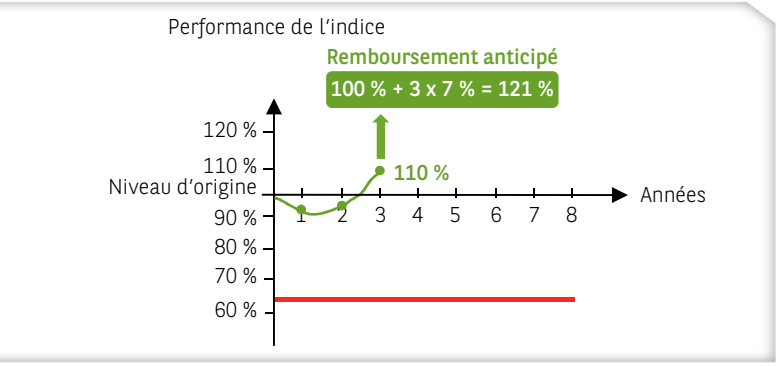

- Années 1 et 2 : aux dates de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 3 : à la date de constatation annuelle, l'indice enregistre une hausse de 10 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur est donc remboursé par anticipation, avec 3 coupons de 7 %.
- Remboursement anticipé : 100 % du capital + 3 coupons de 7 % = 121 % du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de 6,55 %* (contre 3,22 % pour l'indice).

Scénario de mise en évidence de l'effet de plafonnement des gains : forte hausse de l'indice en année 2

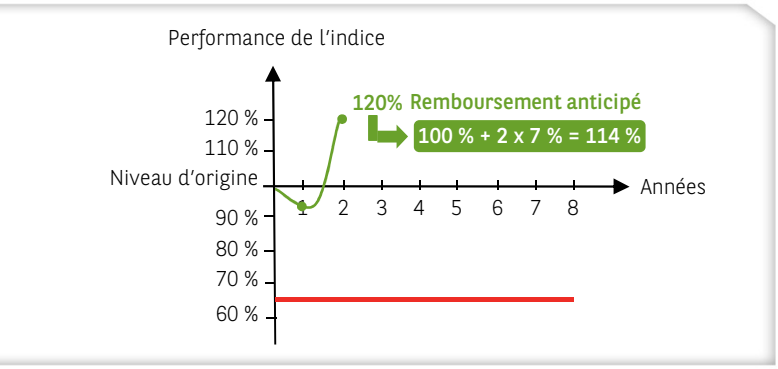

- Années 1 : à la date de constatation annuelle, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Pas de remboursement anticipé.
- Année 2 : à la date de constatation annuelle, l'indice enregistre une hausse de 20 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur est donc remboursé par anticipation, avec 2 coupons de 7 %.
- Remboursement anticipé : 100 % du capital + 2 coupons de 7% = 114 % du capital, soit un taux de rendement actuariel brut de 6,75 %* (contre 9,51 % pour l'indice).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine à toutes les dates de constatation annuelle et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée serait nulle et la perte en capital totale.

*Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du Remboursement. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, le rendement pourra être supérieur ou inférieur, voire négatif.
Les scénarios de marché ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future des Titres de créance. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scénarios de marché. Les données chiffrées de ces scénarios n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à un sous-jacent de référence, transparent et lisible: l'Euro Stoxx 50®.
- Un remboursement du capital assorti d'un coupon de 7 % par année écoulée si l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation annuelle. A l'échéance, l'investisseur bénéfice donc d'un rendement potentiel de 100 % du capital initial + 8 coupons de 7 %, soit 156 % du capital initial si l'indice clôture au moins au-dessus de son niveau d'origine.
- Un remboursement du capital assorti de 8 coupons de 3,5 % en année 8, si l'indice clôture en baisse à la date de constatation finale, mais que cette baisse n'excède pas 35 % par rapport au niveau d'origine. Perte en capital partielle ou total au-delà.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance si, à la date de constatation finale, la baisse de l'indice excède 35 % par rapport à son niveau d'origine. Cette perte peut être totale si l'indice cède l'intégralité de sa valeur.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions : la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est calculée sans réinvestissement des dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le gain est plafonné aux coupons fixes de 7 % annuels, ou 3,5 % selon les cas, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant.
- Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie du support avant l'échéance.

FACTEURS DE RISQUES

- **Risque lié au sous-jacent –** Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50® et donc à l'évolution du marché actions européen.
- **Risque découlant de la nature du support –** En cas de revente du produit avant l'échéance (dans le cas d'un investissement via un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : si ce dernier est dénoué avant l'échéance par suite, notamment, de rachat, d'arbitrage ou de décès prématuré de l'assuré, entraînant le désinvestissement des unités de compte adossées au produit avant leur échéance), il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.
- **Risques de marché –** Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de -35 % par rapport à son son niveau d'origine.
- **Risque de crédit –** L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant du remboursement (qui peut induire un risque sur le prix de marché du produit).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR0011418557
Forme juridique des Titres de créance :	Certificat présentant un risque de perte en capital
Émetteur :	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais)
Garant du remboursement :	BNP Paribas S.A. (A+ / A2/ A+ au 31 janvier 2013)
Valeur nominale :	1 000 €
Éligibilité :	Compte-titres , contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
Souscription :	Du 4 mars 2013 au 9 mai 2013 inclus.
Date d'émission :	4 mars 2013
Frais :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,20 % TTC du montant de l'émission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès de BNP Paribas Arbitrage SNC.
Sous-jacent / Indice :	Indice Euro Stoxx 50® (code ISIN : EU0009658145)
Date de constatation initiale :	9 mai 2013
Dates de constatation intermédiaire :	9 mai 2014, 11 mai 2015, 9 mai 2016, 9 mai 2017 , 9 mai 2018, 9 mai 2019, 11 mai 2020
Dates de remboursement anticipé :	23 mai 2014, 25 mai 2015, 23 mai 2016, 23 mai 2017, 23 mai 2018, 23 mai 2019, 25 mai 2020
Date de constatation finale :	11 mai 2021
Date d'échéance :	25 mai 2021
Valorisation :	Quotidienne
Marché secondaire :	Dans des conditions normales de marché, le prix de rachat du produit sera basé sur sa valorisation théorique de marché des Titres de Créance sans fourchette de prix achat/vente.
Cotation :	NYSE Euronext Paris
Règlement livraison :	Euroclear France

BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING | **La banque d'un monde qui change**

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

AVERTISSEMENT

Privalto Privilège 3 (ci-après les « Certificats ») sont des **Certificats présentant un risque de perte en capital en cours de vie à l'échéance,** émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (société ad hoc de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris pouvant notamment être utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur Privalto Privilège 3. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur Privalto Privilège 3 en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques et les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Certificats exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Certificats et doivent prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Certificats au regard de leur propre situation financière, la présente information et la documentation juridique relative aux Certificats et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Certificats avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés: (a) du Prospectus de Base, dénommé «Warrant and Certificat Programme» daté du 1er juin 2012 approuvé par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur néerlandais), (b) de ses Suppléments, ainsi que (c) des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms"). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Certificats, cette dernière prévaudra.** Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et www.privalto.fr à l'exception du Prospectus de Base et de ses Suppléments consultables uniquement sur le site de www.privalto.fr. **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Certificats, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant du remboursement.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Certificats décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.